

L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : GILLES Jean-François, GUERARD Sylvie, HINSCHBERGER Fabrice, MAUL Ludovic, RAISON Denis, GIROUX Céline, THIEL Damien, GALL Pascal, HENOT Christophe, ROBIN Denis, COURRIER François, BELVO Patrice, TEODOSIO Fanny

Absents excusés : MAILLOT Frédéric,

Secrétaire de séance : THIEL Damien

Les convocations ont été adressées le 3 janvier 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- **(7.5) CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE, D'UNE SALLE ASSOCIATIVE ET D'ATELIERS COMMUNAUX : Demande de subventions**
- **(5.3) NOMINATION DES DELEGUES A EUROMETROPOLE**

**01/2023 (7.5) CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE, D'UNE SALLE ASSOCIATIVE ET D'ATELIERS COMMUNAUX : Demande de subventions**

La commune souhaite construire un bâtiment polyvalent qui comprendra la mairie et une salle associative ainsi que des ateliers municipaux. Ce projet doit répondre au besoin grandissant des associations locales en capacité d'accueil ; des habitants en qualité de service public et des services communaux, en équipements fonctionnels.

Le bureau d'études, Atelier A4, recruté en tant que MOE, a remis un avant-projet définitif (APD) qui permet d'envisager le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Ces travaux nécessitent le soutien de la Région Grand Est.

Tableau de financement prévisionnel (en € HT, phase APD) :

<b><u>Dépenses</u></b>		<b><u>Ressources</u></b>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
Etude géotechnique	7 020,00 €	ETAT DETR DSIL	40,0%	725 000,00 €
MOE A4 8,8% + EXE 0,71% + OPC 12000 €HT + CEM 2040 €HT	168 806,88 €	CD57 AM	27,2%	493 725,00 €
TRAVAUX salle associative (APD)	1 482 037,00 €	REGION (hors mairie et ateliers) 20% max salle associative	5,5%	100 000,00 €
TRAVAUX ateliers (APD)	145 375,00 €			
SPS + CT	9 214,00 €	Reste à charge	27,2%	493 727,88 €
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>1 812 452,88 €</b>	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 812 452,88 €</b>

Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :

- Approuver le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autoriser à débiter l'opération et demander un soutien régional,
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

**02/2023 : (5.3) NOMINATION DES DELEGUES A EUROMETROPOLE**

La commune doit nommer 1 délégué et 1 suppléant pour représenter la commune de Lorry-Mardigny au sein de l'Eurométropole,

Après délibération, il a été décidé de nommer :

M. Philippe HARDY, en tant que titulaire  
M. Damien THIEL, en tant que suppléant